

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01216

Numéro SIREN : 452 913 700

Nom ou dénomination : SECLINDIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2018 sous le numéro de dépôt 12335

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

AUDI JURIS
13 rue Niepce
75014 Paris

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : SECLINDIS

Numéro RCS : 452 913 700

Numéro Gestion : 2009B01216

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 350 avenue de l'Epinette
59113 Seclin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/01/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 25/07/2018

Sous le numéro : 12335

Délivré à Lille Métropole le 16 août 2018

Le Greffier,



"SECLINDIS"

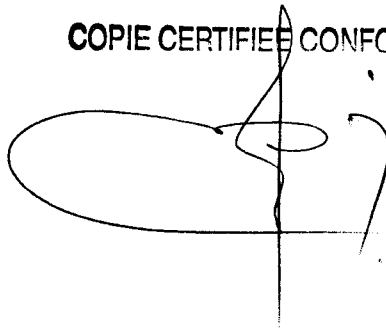
Société par Actions Simplifiée au capital de €115 000
Siège Social : 350 Avenue de l'Épinette
59113 SECLIN

452 913 700 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'L' shape with a vertical line extending upwards and a horizontal line extending to the right.

Désignation de l'entreprise : Sas SECLINDIS

Adresse de l'entreprise 350 Avenue de l'Epinette 59113 SECLIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

Numéro SIRET* 4 5 2 9 1 3 7 0 0 0 0 0 2 0

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/01/2018

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	264 438	AG	242 199	22 239
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 617 485	AO		5 617 485
	Constructions	AP	24 727 606	AQ	8 922 856	15 804 749
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 254 661	AS	4 355 796	898 865
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 546 334	AU	1 839 506	2 706 828
	Immobilisations en cours	AV	221 055	AW		221 055
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	69 991	CV		69 991
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	241 301	BE		241 301
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	651	BI		651
TOTAL (II)		BJ	40 943 523	BK	15 360 358	25 583 165
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	65 112	BM		65 112
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	7 275 840	BU	59 643	7 216 197
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	198 572	BW		198 572
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	523 277	BY	9 681	513 596
	Autres créances (3)	BZ	3 325 404	CA		3 325 404
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 447 290	CG		1 447 290
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	337 845	CI		337 845
	TOTAL (III)	CJ	13 173 340	CK	69 324	13 104 016
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	54 116 863	1A	15 429 682	38 687 181

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un
an :

CR

Clause de réserve
de propriété :*

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise Sas SECLINDISNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 115 000.....)	DA	115 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	11 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	7 094 306
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 258 594
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	950 059
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 294 761
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	5 089 162
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25 147
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 027 958
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 099 399
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	444 898
	Autres dettes	EA	273 041
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 356
	TOTAL (IV)	EC	29 257 721
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	38 687 181
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 112 840	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	109 191	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9

Désignation de l'entreprise : Sas SECLINDIS

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	85 589 891	FB		FC	85 589 891
	Production vendue { biens * services *	FD	9 270 746	FE		FF	9 270 746
		FG	2 349 496	FH		FI	2 349 496
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	97 210 133	FK		FL	97 210 133
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	42 996
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	145 493
	Autres Produits (1) (11)					FQ	528 128
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	97 926 750
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	77 452 822
	Variation de stock (marchandises) *					FT	481 879
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	205 922
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	66 205
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 118 113
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 665 802
	Salaires et traitements *					FY	7 986 682
	Charges sociales (10)					FZ	2 394 896
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 097 949
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	69 324
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	69 040
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	96 608 635
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 318 114
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	127
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 733
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	13 860
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	161 111
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	161 111
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-147 251
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 170 864

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise <u>Sas SECLINDIS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 850
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	105 224
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	116 074
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 786
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	105 225
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	119 963
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	235 974
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-119 900
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	134 400
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-342 031
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	98 056 683
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	96 798 089
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 258 594
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	31 572
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	54 312
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	85 053
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 125	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Chges s/ex ant Location		677	
Chges s/ex ant chges locatives		917	
Chges s/ex ant Etudes et recherches		3 350	
Chges s/ex ant Honoraires		9 927	
Chges s/ex ant Cotisations		4 966	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018 dont le total est de 38 687 180,61 Euros, dégage un bénéfice de 1 258 594,35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2016 au 31/01/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

9

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 4 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans
- Agencements, aménagements, install.	de 5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels de bureau et info.	de 3 à 7 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est "société mère".

La troisième conception, dite de la « méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sas SECLINDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	237 710	KE		KF	26 728	
CORPORELLES	Terrains					KG	5 617 485	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	20 649 315	KJ	24 191 108	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]	M2		KP	536 498	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3	2 750	KS	5 109 631	KT		KU	145 030
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 211 305	KW		KX	1 328 852	
		Matériel de transport *				KY	191 480	KZ		LA	12 900	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	747 046	LC		LD	62 551	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	8 835	LI		LJ	221 055	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	38 613 388	LO		LP	1 770 388	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	69 986	8V		8W	5	
	Autres titres immobilisés					IP	109 931	IR		IS	236 595	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	651	IU		IV		
	TOTAL IV					LQ	180 568	LR		LS	236 600	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	39 031 667	ØH		ØJ	2 033 715
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		4				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	264 438	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	5 617 485	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	24 191 108	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	536 498	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	5 254 661	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	3 540 158	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	7 800	MQ	196 580	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	809 597	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	8 835	MZ		NA	221 055	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY	8 835	NG	7 800	NH	40 367 141	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	69 991	ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B	105 225	2C	241 301	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	651	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ	105 225	NK	311 943	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	8 835	ØK	113 025	ØL	40 943 523	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/01/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas SECLINDISNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise <u>Sas SECLINDIS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	218 057	PF	24 142	PG		PH	242 199		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	7 432 561	PN	1 211 204	PO		PQ	8 643 764		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	231 203	PW	47 889	PX		PY	279 092		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 948 667	QA	407 129	QB		QC	4 355 796		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	887 793	QE	287 672	QF		QG	1 175 465		
	Matériel de transport	QH	50 444	QI	38 565	QJ	7 800	QK	81 208		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	501 484	QM	81 349	QN		QO	582 833		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	13 052 151	QV	2 073 808	QW	7 800	QX	15 118 159		
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		QN	13 270 208	OP	2 097 949	OQ	7 800	OR	15 360 358		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N3		N4		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	119 963	R1		R2		R3		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		X1	
TOTAL III		X2	119 963	X3		X4		X5		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP	119 963	NQ		NR		NS		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	119 963	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

97

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Désignation de l'entreprise Sas SECLINDIS Néant ☐ *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	830 096	TM	119 963	TN	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	
	TOTAL I	3Z	830 096	TS	119 963	TT	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	
	TOTAL II	5Z		TV		TW	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C
		- corporelles	6E		6F		6G
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4
		- titres de participation	9U		9V		9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	58 356	6P	59 643	6R	58 356
	Sur comptes clients	6T	2 084	6U	9 681	6V	2 084
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	
	TOTAL III	7B	60 440	TY	69 324	TZ	60 440
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	890 536	UB	189 287	UC	60 440
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	69 324	UF	60 440		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ	119 963	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : Sas SECLINDIS				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	651	UV		UW	651			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	18 098				18 098			
	Autres créances clients		UX	505 179		505 179					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 105 550		1 105 550					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	164 216		164 216					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	1 628 103		1 628 103					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	427 535		427 535					
	Charges constatées d'avance		VS	337 845		337 845					
	TOTAUX		VT	4 187 176	VU	4 168 427	VV	18 749			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	14 294 761	2 177 541	7 836 976	4 280 244					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	36 613	4 075	448	32 090					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 027 958	6 027 958							
Personnel et comptes rattachés		8C	1 375 883	1 375 883							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	620 251	620 251							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	211 623	211 623							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	891 642	891 642							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	444 898	444 898							
Groupe et associés (2)		VI	5 052 550	82 573		4 969 977					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	273 041	273 041							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	3 356	3 356							
TOTAUX		VY	29 232 575	VZ	12 112 840	7 837 424	9 282 311				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	995 308	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 121 042	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

"SECLINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 115 000
Siège Social : 350 avenue de l'Épinette
59113 SECLIN

452 913 700 RCS LILLE METROPOLE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 29 JUIN 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 Janvier 2018, s'élevant à € 1 258 594,35, dont € 492 703 de CICE, à savoir :

-à la réserve facultative (montant du CICE)	€ 492 703,00
-à distribuer à titre de dividendes.....	€ 402 500,00
-le solde à la réserve facultative.....	€ 363 391,35

En conséquence, chaque action donne droit à un dividende de € 35.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

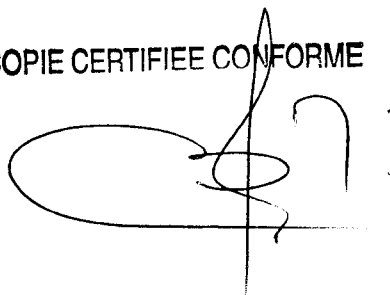
En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à € 11 500 soit 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de € 7 094 305,96 à € 7 950 400,31.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés, au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



EXEMPLAIRE GREFFE

SECLINDIS

Société par actions simplifiée au capital de 115 000 €
Siège social : 350 avenue de l'Epinette
59113 SECLIN

SIRET : 452 913 700 00020
APE : 4711F

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2018



S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociés.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Associés de la société SECLINDIS,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SECLINDIS, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

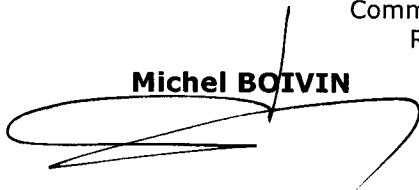
Fait à DURY, le 11 juin 2018

VDB ET ASSOCIES

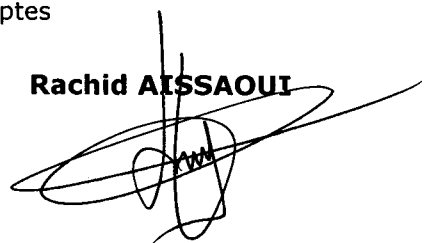
Commissaire aux Comptes

Représenté par :

Michel BOIVIN

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Rachid AISSAOUI

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top and several smaller loops and strokes below.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

↓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

↓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

↓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

↓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

↓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Sas SECLINDIS

350 Avenue de l'Épinette
59113 SECLIN

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2018



BBA expertise

Experts-comptables associés

1, allée de la Pépinière
Centre Oasis Dury
Bâtiment "LE PASSIFLORE"
80000 AMIENS

Tél. 03 60 28 55 66
Fax. 03 60 28 55 96

bba@bbaexpertise.fr

SAS VDB et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

Bilan

BILAN

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

ACTIF

	Valeurs au 31/01/18		% de	Valeurs au	% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	31/01/17	l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	264 438	242 199		19 654	
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles			65		67
Terrains	5 617 485			5 617 485	
Constructions	24 727 606	8 922 856		17 063 842	
Installations tech., matériel & outillages	5 254 661	4 355 796		1 160 964	
Autres immobilisations corporelles	4 546 334	1 839 506		1 710 111	
Immobilisations corporelles en cours	221 055			8 835	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)			1		
Participations	69 991			69 986	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	241 301			109 931	
Prêts					
Autres immobilisations financières	651			651	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	40 943 523	15 360 358	66	25 761 459	67
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours			19		21
Matières premières et autres appro	65 112			131 317	
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	7 275 840	59 643		7 699 364	
Avances et acomptes versés sur commandes	198 572		1	171 316	
Créances			10		8
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	523 277	9 681		567 563	
Autres créances (3)	3 325 404			2 487 401	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 447 290		4	1 041 946	3
Charges constatées d'avance (3)	337 845		1	316 835	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 173 340	69 324	34	12 415 743	33
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	54 116 863	15 429 682	100	38 177 201	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes



BBA expertise

BILAN (SUITE)

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

PASSIF

	Valeurs au 31/01/18	% du passif	Valeurs au 31/01/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 115 000)	115 000		115 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		18		15
Réserve légale	11 500		11 500	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	7 094 306		5 610 902	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 258 594	3	1 483 404	4
SITUATION NETTE	8 479 400	22	7 220 806	19
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	950 059	2	830 096	2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 429 459	24	8 050 902	21
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 294 761	37	15 416 739	40
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 089 162	13	5 052 865	13
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 147		16 614	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 027 958	16	6 178 981	16
Dettes fiscales et sociales	3 099 399	8	3 107 281	8
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	444 898		154 423	
Autres dettes	273 041	1	199 397	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 356			
TOTAL DETTES	29 257 721	76	30 126 300	79
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	38 687 181	100	38 177 201	100

(1) Dont à plus d'un an

17 119 734

16 614

(1) Dont à moins d'un an

12 112 840

30 109 685

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

109 191

100 805

(3) Dont emprunts participatifs

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



BBA expertise

COMPTES ANNUELS

Sas **SECLINDIS**

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

Compte de résultat

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



BBA expertise

COMPTE DE RÉSULTAT

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

	Du 01/02/17 Au 31/01/18	% CA	Du 01/02/16 Au 31/01/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	85 589 891	88	85 640 367	88	-50 476	
Production vendue (biens et services)	11 620 242	12	11 462 796	12	157 446	1
Montant net du chiffre d'affaires	97 210 133	100	97 103 163	100	106 970	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	42 996		97 958		-54 961	-56
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	145 493		75 329		70 164	93
Autres produits	528 128	1	547 684	1	-19 556	-4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	97 926 750	101	97 824 133	101	102 616	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	77 452 822	80	78 221 301	81	-768 479	-1
Variation de stocks	481 879		-350 179		832 059	238
Achats de matières premières et autres approvisionnements	205 922		215 954		-10 031	-5
Variation de stocks	66 205		-11 871		78 075	658
Autres achats et charges externes	4 118 113	4	3 488 343	4	629 770	18
Impôts, taxes et versements assimilés	1 665 802	2	1 725 356	2	-59 554	-3
Salaires et traitements	7 986 682	8	7 909 012	8	77 670	1
Charges sociales	2 394 896	2	2 425 404	2	-30 508	-1
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	2 097 949	2	1 983 221	2	114 728	6
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	69 324		60 440		8 884	15
Dotations aux provisions						
Autres charges	69 040		169 694		-100 654	-59
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	96 608 635	99	95 836 675	99	771 961	1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 318 114	1	1 987 459	2	-669 344	-34
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

SAS VDB et ASSOCIES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

31 572
54 312

79 089
230 642



BBA expertise

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

	Du 01/02/17 Au 31/01/18	% CA	Du 01/02/16 Au 31/01/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	127		51		76	148
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 733		25 325		-11 592	-46
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	13 860		25 376		-11 516	-45
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	161 111		180 997		-19 887	-11
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	161 111		180 997		-19 887	-11
RÉSULTAT FINANCIER	-147 251		-155 621		8 370	5
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 170 864	1	1 831 838	2	-660 974	-36
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	10 850		27 688		-16 839	-61
Sur opérations en capital	105 224		39 280		65 944	168
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges			101 993		-101 993	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	116 074		168 961		-52 887	-31
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	10 786		200 812		-190 026	-95
Sur opérations en capital	105 225		33 942		71 283	210
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	119 963		120 128		-165	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	235 974		354 882		-118 908	-34
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-119 900		-185 921		66 021	36
Participation des salariés aux résultats	134 400		222 351		-87 951	-40
Impôt sur les bénéfices	-342 031		-59 838		-282 193	-472
TOTAL DES PRODUITS	98 056 683	101	98 018 471	101	38 213	
TOTAL DES CHARGES	96 798 089	100	96 535 067	99	263 022	
Bénéfice ou Perte	1 258 594	1	1 483 404	2	-224 809	-15

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Commissaire aux Comptes

ANNEXE LÉGALE

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

Annexe légale

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



BBA expertise

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018 dont le total est de 38 687 180,61 Euros, dégage un bénéfice de 1 258 594,35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2016 au 31/01/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 4 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	de 3 à 10 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans
- Agencements, aménagements, install.	de 5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels de bureau et info.	de 3 à 7 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas **SECLINDIS**

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est "société mère".

La troisième conception, dite de la « méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Au titre de l'exercice clos le 31/01/2018, le CICE s'élève à 492 703 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Le CICE relatif à l'année 2016, d'un montant de 406 234 €, a été utilisé en 2017 pour :

- l'investissement 406 234 €.

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

SAS VDB ET ASSOCIES

Comptable aux Comptes



BBA expertise

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	237 710		26 728
	Terrains		5 617 485		
	Sur sol propre		24 191 108		
CORPORELLES	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.		536 498		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		5 109 631		145 030
	Inst. générales, agencts & aménagts divers		2 211 305		1 328 852
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport		191 480		12 900
	Matériel de bureau & mobilier informatique		747 046		62 551
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		8 835		221 055
	Avances et acomptes				
		TOTAL	38 613 388		1 770 388
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		69 986		5
	Autres titres immobilisés		109 931		236 595
	Prêts et autres immobilisations financières		651		
		TOTAL	180 568		236 600
		TOTAL GENERAL	39 031 667		2 033 715

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			264 438	
	Terrains				5 617 485	
	Sur sol propre				24 191 108	
CORPORELLES	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons				536 498	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				5 254 661	
	Inst. gal. agen. amé. divers				3 540 158	
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport			7 800	196 580	
	Mat. bureau, inform., mobilier				809 597	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours		8 835		221 055	
	Avances et acomptes					
		TOTAL	8 835	7 800	40 367 141	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				69 991	
	Autres titres immobilisés			105 225	241 301	
	Prêts et autres immob. financières				651	
		TOTAL		105 225	311 943	
		TOTAL GENERAL	8 835	113 025	40 943 523	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	218 057	24 142		242 199
Terrains					
Sur sol propre		7 432 561	1 211 204		8 643 764
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.		231 203	47 889		279 092
Inst. techniques matériel et outil. industriels		3 948 667	407 129		4 355 796
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		887 793	287 672		1 175 465
Matériel de transport		50 444	38 565	7 800	81 208
Mat. bureau et informatiq., mob.		501 484	81 349		582 833
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	13 052 151	2 073 808	7 800	15 118 159
	TOTAL GENERAL	13 270 208	2 097 949	7 800	15 360 358

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DIFFÉRENTIEL DE DURÉE	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
			Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr. Sur sol propre		119 963					119 963
Constr. Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp. Emballages réc. divers							
	TOTAL	119 963					119 963
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL	119 963					119 963
Total général non ventilé			119 963				119 963

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES PROVISIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	830 096	119 963		950 059
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	830 096	119 963		950 059
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	58 356	59 643	58 356	59 643
	Sur comptes clients	2 084	9 681	2 084	9 681
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	60 440	69 324	60 440	69 324
	TOTAL GÉNÉRAL	890 536	189 287	60 440	1 019 383
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		69 324	60 440	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles		119 963		
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



BBA expertise

ETAT DES CRÉANCES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	651		651
	Clients douteux ou litigieux	18 098		18 098
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	505 179	505 179	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 105 550	1 105 550	
	Etat & autres	164 216	164 216	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 628 103	1 628 103	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	427 535	427 535	
	Charges constatées d'avance	337 845	337 845	
TOTAUX		4 187 176	4 168 427	18 749
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



BBA expertise

ETAT DES DETTES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	14 294 761	2 177 541	7 836 976	4 280 244
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	36 613	4 075	448	32 090
Fournisseurs & comptes rattachés	6 027 958	6 027 958		
Personnel & comptes rattachés	1 375 883	1 375 883		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	620 251	620 251		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	211 623	211 623		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	891 642	891 642		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	444 898	444 898		
Groupe & associés (2)	5 052 550	82 573		4 969 977
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	273 041	273 041		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 356	3 356		
TOTAUX	29 232 575	12 112 840	7 837 424	9 282 311
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	995 308			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 121 042			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



BBA expertise

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	337 845
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	337 845

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	14 926
Autres créances	220 723
Disponibilités	
TOTAL	235 649

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Sas **SECLINDIS**

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 356
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 356

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 320
Emprunts et dettes financières divers	86 648
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467 278
Dettes fiscales et sociales	1 338 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 900 238

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	11 500,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	11 500,00	10,00

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de marchandises	85 589 891		85 589 891
Ventes de produits finis	9 270 746		9 270 746
Prestations de services	2 349 496		2 349 496
Chiffre d'affaires	97 210 133		97 210 133

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 318 114	1 736 412	578 804	739 310
RÉSULTAT FINANCIER	-147 251	-147 251	-49 084	-98 167
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-119 900	-111 055	-37 018	-82 882
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	-134 400	-134 400	-44 800	-89 600

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 71 457,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0,99 %

Départ volontaire à 65 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société			532 142		2 961 140	3 493 282
Engagements assortis de sûretés réelles	13 446 909					13 446 909
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	13 446 909		532 142		2 961 140	16 940 191
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions			71 457			71 457
TOTAL	13 446 909		603 599		2 961 140	17 011 648

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

SAS VDB et ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



BBA expertise

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 446 909	13 446 909
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	13 446 909	13 446 909

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-		830 096		119 963		950 059
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés	74 117		44 800	74 117	44 800	
- contribution sociale de solidarité	3 428		3 351	3 428	3 351	
- autres	13 619		15 667	13 619	15 667	
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL	91 164	830 096	63 818	211 127	63 818	950 059
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						

EFFECTIF

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

LES EFFECTIFS

	31/01/2018	31/01/2017
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	22,00	28,00
Agents de maîtrise	21,00	20,00
Employés et techniciens	276,00	269,00
Ouvriers		

ENTREPRISES LIÉES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Pour les sociétés non cotées, la loi fixe un seuil minimal, et donc oblige seulement les groupes d'une certaine taille à consolider.

Sont exemptés les groupes qui ne dépassent pas, pendant deux exercices successifs, deux des trois critères suivants :

- Montant net du chiffre d'affaires : 48 millions d'euros,
- Total du bilan : 24 millions d'euros,
- Nombre moyen de salariés : 250.

La SAS SECLINDIS dépasse à elle seule ces seuils, néanmoins les règles de consolidation prévoient qu'une filiale ou une participation peut être exclue du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable au regard de l'image fidèle du groupe.

Il en résulte que si une entreprise ne détient aucune participation significative, elle peut être dispensée d'établir des comptes consolidés, sous l'appréciation du commissaire aux comptes.

ENTREPRISES LIÉES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		110 859
Autres créances	319 345	1 308 758
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	319 345	1 419 617
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes		
Produits		
Autres produits financiers		8 298

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	97 210 133	97 103 163	95 216 172	93 283 060	92 184 782
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	3 277 760	3 654 590	3 926 215	3 216 318	4 004 303
Impôts sur les bénéfices	-342 031	-59 838	79 638	-105 151	315 389
Participation des salariés due au titre de l'exercice	134 400	222 351	278 264	172 424	236 495
Résultat net (C)	1 258 594	1 483 404	1 518 582	1 166 796	1 376 532
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 226 797	2 008 673	2 049 731	1 982 249	2 075 887
Résultat distribué (D)					
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	285,02	317,79	341,41	279,68	348,20
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations provisions	303,08	303,66	310,29	273,83	300,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	109,44	128,99	132,05	101,46	119,70
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	319	296	282	266	256
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 986 682	7 909 012	7 549 277	7 169 727	6 984 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	2 394 896	2 425 404	2 322 934	2 258 840	2 098 212

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes



BBA expertise

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à la clôture de l'exercice (31/01/2017) avant affectations	8 050 902
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	1 483 404
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (01/02/2017)	8 050 902
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	8 050 902
Variations en cours d'exercice	1 378 557
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions règlementées et subventions d'équipement	119 963
Autres variations	1 258 594
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	9 429 459
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	1 378 557
Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	1 378 557

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

Seclindis Voyages - 350 Avenue de l'Epinette 59113 SECLIN - 5117

Seclindis Auto - 350 Avenue de l'Epinette 59113 SECLIN - 5340235

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
10 960	164 687	100,00	60 000	60 000	60 000	63 244	1 405 135	58 842	-104 406	
10 000	-328 077	100,00	10 000	10 000	10 000	1 237 412	532 142			

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

Informations financières (5)

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
-------------	---	-----------------------------------	---	--	---	---	---	--

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :

a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au § A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Total		235 974	
671200	amendes, pénalités fiscales	8 845	
671800	autres charges op de gestion	1 941	
675600	v.n.c. immob.financieres	105 225	
687250	dot. amort. derogatoires	119 963	
Total			116 074
771800	autre prod except / op gest		890
772633	pdts ex. ant. impots & taxes		3 978
772635	pdts ex. autres état		4 974
772637	pr./ex.ant-imp.& tax.autr.org.		1 007
775600	prod. cess. immob. financières		105 224

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Total		58 526	
652613	ch./ex.ant-locations	677	
652614	ch./ex.ant-charges locatives	917	
652617	ch./ex.ant-etudes recherch.	3 350	
652622	ch./ex.ant.-honoraires	9 927	
652628	ch./ex.ant.-contribution	4 966	
652706	ch./ex.ant-part.pub.	1 215	
652708	ch./ex.ant.-admin. 2m	33 260	
654410	pertes s/chq. impay.exerc.ant.	4 214	
Total			42 881
752611	pr./ex.ant-sous-traitance		1 617
752616	pr./ex.ant-assurances		2 356
752623	pr.s/ex.ant-publicité		1 700
752628	pr./ex.ant-cotizat. & divers		18 554
752706	pr./ex.ant-part.pub.		4 840
752708	pr./ex.ant-produits annexes		2 505
754410	rentrées s/chq. impay.exerc.ant		1 350
772633	pdts ex. ant. impots & taxes		3 978
772635	pdts ex. autres état		4 974
772637	pr./ex.ant-imp.& tax.autr.org.		1 007